

Intégration régionale pour la région des Laurentides

Services préhospitaliers d'urgence



Novembre 2018

Une publication du Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides
290, rue De Montigny, Saint-Jérôme, Québec, J7Z 5T3.

Le genre masculin est utilisé comme générique, dans le seul but de ne pas alourdir le texte.

Tous droits réservés.

La reproduction complète ou partielle ainsi que le téléchargement sont autorisés à des fins non commerciales seulement et à la condition de mentionner la source.

© Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides, 2018

Table des matières

Section 1 – Portrait régional	1
1.1 Objectifs	1
1.2 Rôle du directeur médical régional (DMR)	1
1.3 Portrait de la région	2
1.4 Liste des différents centres hospitaliers	2
1.5 Portrait SPU	3
1.6 Les entreprises ambulancières	3
Section 2 - Corridors	4
2.1 Concept refus absolu	4
2.2 Algorithme refus absolu	5
2.3 Algorithme orientation du patient	7
2.4 Appartenance clinique	8
2.5 Algorithme appartenance clinique	9
2.6 Algorithme Corridor IAMEST	10
2.7 Corridor IAMEST – Zone bleue	11
2.8 Procédures trauma EQTPT	12
Section 3 - Cas particuliers	17
3.1 Exception 60 minutes / TCC avec Glasgow \leq 13	17
3.2 Bris de scan	17
Section 4 - Centre de communication santé	18
4.1 Rôles et responsabilités	18
Section 5 - Partenaires	19
5.1 Services de premiers répondants (PR)	19
5.2 Services actifs de PR sur le territoire	19
5.3 Service de premiers intervenants (Police DEA)	20
Annexe A Équipe des services préhospitaliers d'urgence	21
Annexe B Liste des entreprises ambulancières et municipalités desservies	22
Annexe C Liste des installations actives	23
Annexe D Cas d'appartenance clinique	25
Annexe E Algorithme d'orientation de patients pris en charge par le SPU des Laurentides	26

Section 1 – Portrait régional

1.1 Objectifs

Ce document se veut une référence pour tous les TAP qui pratiquent dans la région des Laurentides. Vous y trouverez les procédures régionales, et ce, afin de bien orienter les patients à la ressource correspondant à leurs besoins. En plus de plusieurs informations pertinentes, qui nous l'espérons, faciliteront votre travail quotidien.

Si vous avez des questions avec le présent document et son application, n'hésitez pas à communiquer avec un membre de l'équipe SPU ou à nous écrire à l'adresse suivante :

SPUlaurentides@ssss.gouv.qc.ca

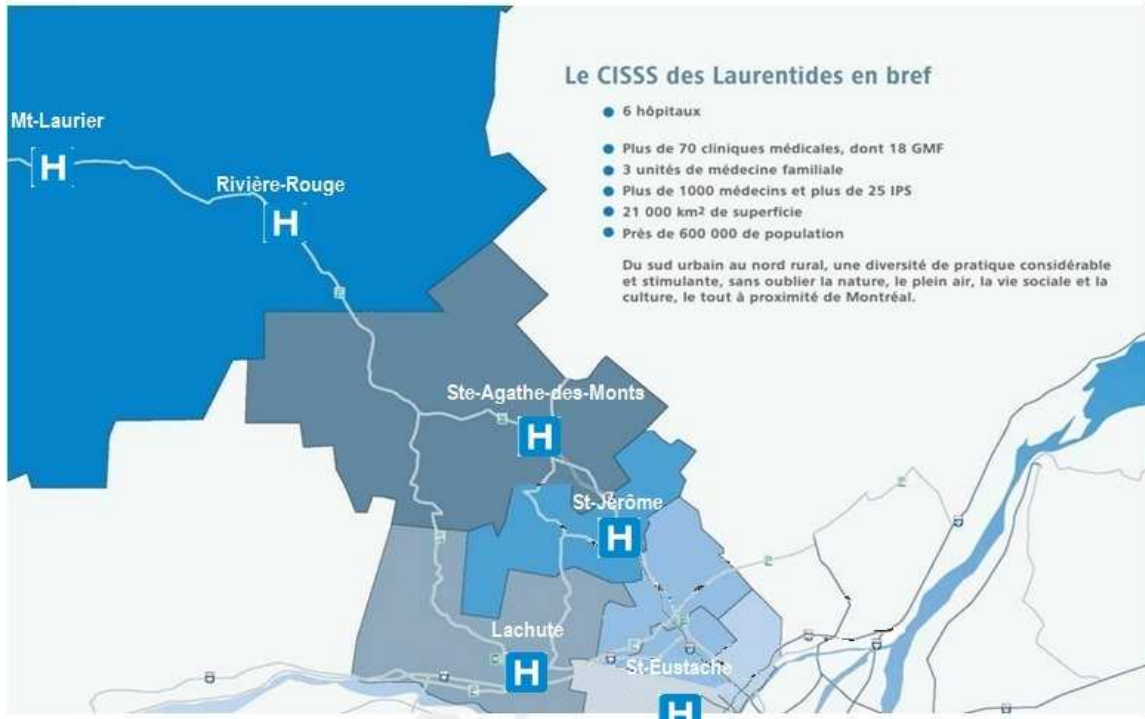
1.2 Rôle du directeur médical régional (DMR)

La Loi sur les services préhospitaliers d'urgence précise que chaque agence (CISSS) doit désigner un médecin ayant une formation et une expérience pertinente en médecine d'urgence pour exercer notamment les fonctions suivantes en conformité avec les normes et les orientations nationales :

- *Exercer l'autorité clinique nécessaire au maintien des normes de qualité;*
- *Contrôler et apprécier la qualité des actes posés par le personnel d'intervention des services préhospitaliers d'urgence et assurer auprès des employeurs et de leur personnel, le cas échéant, le suivi des recommandations qui en découlent;*
- *S'assurer que soient fournis les services nécessaires à la formation continue et au maintien et à l'évaluation des compétences du personnel d'intervention des services préhospitaliers d'urgence;*
- *Faire des recommandations sur la pertinence des équipements médicaux utilisés par le personnel d'intervention des services préhospitaliers d'urgence et évaluer l'utilisation qui en est faite;*
- *Assumer, le cas échéant et après avoir été désigné par la majorité des agences dont le territoire est desservi par un centre de communication santé, l'encadrement médical à ce centre;*
- *Collaborer avec les représentants du Collège des médecins du Québec relativement aux obligations du Collège à l'égard de la qualité de la pratique des activités réservées en vertu de l'article 31 de la Loi médicale (chapitre M-9);*
- *Exercer toute autre fonction que peut lui confier le ministre ou l'agence.*

1.3 Portrait de la région

Carte géographique des Laurentides avec les différents centres hospitaliers



1.4 Liste des différents centres hospitaliers

Centre hospitalier	Salle d'urgence	Hémodynamie IAMEST	Réseau trauma	Réseau AVC	Trouse médico-légale
Saint-Eustache	X		X	X	
Hôtel-Dieu de St-Jérôme	X		X	X	X
Des Sommets (Ste-Agathe)	X		X	X	
Rivière-Rouge	X				X
Mont-Laurier	X		X	X	X
Lachute	X				
Maniwaki	X				
Hawkesbury	X				
Cité-de-la-Santé de Laval	X	X			X
Sacré-Cœur de Mtl	X	X	X		
Sainte-Justine	X		X		X

1.5 Portrait SPU

Population des Laurentides	555 614 habitants
Nombre de transports (2017-2018)	48 491
Compagnies ambulancières	8
Nombre de véhicules	47
Nombre de TAP	361
Nombre de municipalités desservies par un service de premiers répondants	18
Nombre de premiers répondants	264
Nombre de municipalités « Police municipale DEA »	8
Sûreté du Québec	6 postes

1.6 Les entreprises ambulancières

Entreprises	Téléphone
Les Ambulances Gilles Thibault inc.	819-320-0387
Les Ambulances Laurentides inc.	819-275-3992
Les Ambulances Michel Crevier (Cambi) inc. (secteur Grenville)	613-824-5987
Les Ambulances Michel Crevier/Cambi inc. (secteur Ste-Adèle)	613-824-5987
Les Entreprises Y. Bouchard et Fils inc.	819-623-6162
Paramédics des Premières Nations	450-479-6060
Services préhospitalier Laurentides-Lanaudière Itée	450-435-2115
Services préhospitaliers Paraxion inc. (St-Faustin-du-Lac-Carré)	418-248-0605
Service ambulancier bénévole Hatzolah	450-435-6738

Section 2 - Corridors

2.1 Concept refus absolu

Ce protocole ne constitue pas un protocole de soins. Ce concept doit être initié lorsqu'une personne demande d'être transportée vers l'hôpital de son choix, sans quoi un refus de soins et de transport sera signifié.

Critères d'inclusion :

- Situation clinique potentiellement instable ou instable;
- Centre hospitalier situé sur les territoires de Montréal/Laval /Lanaudière/Laurentides;
- **Transport vers le centre hospitalier en moins de 60 minutes.**

Critères d'exclusion :

- Patient stable

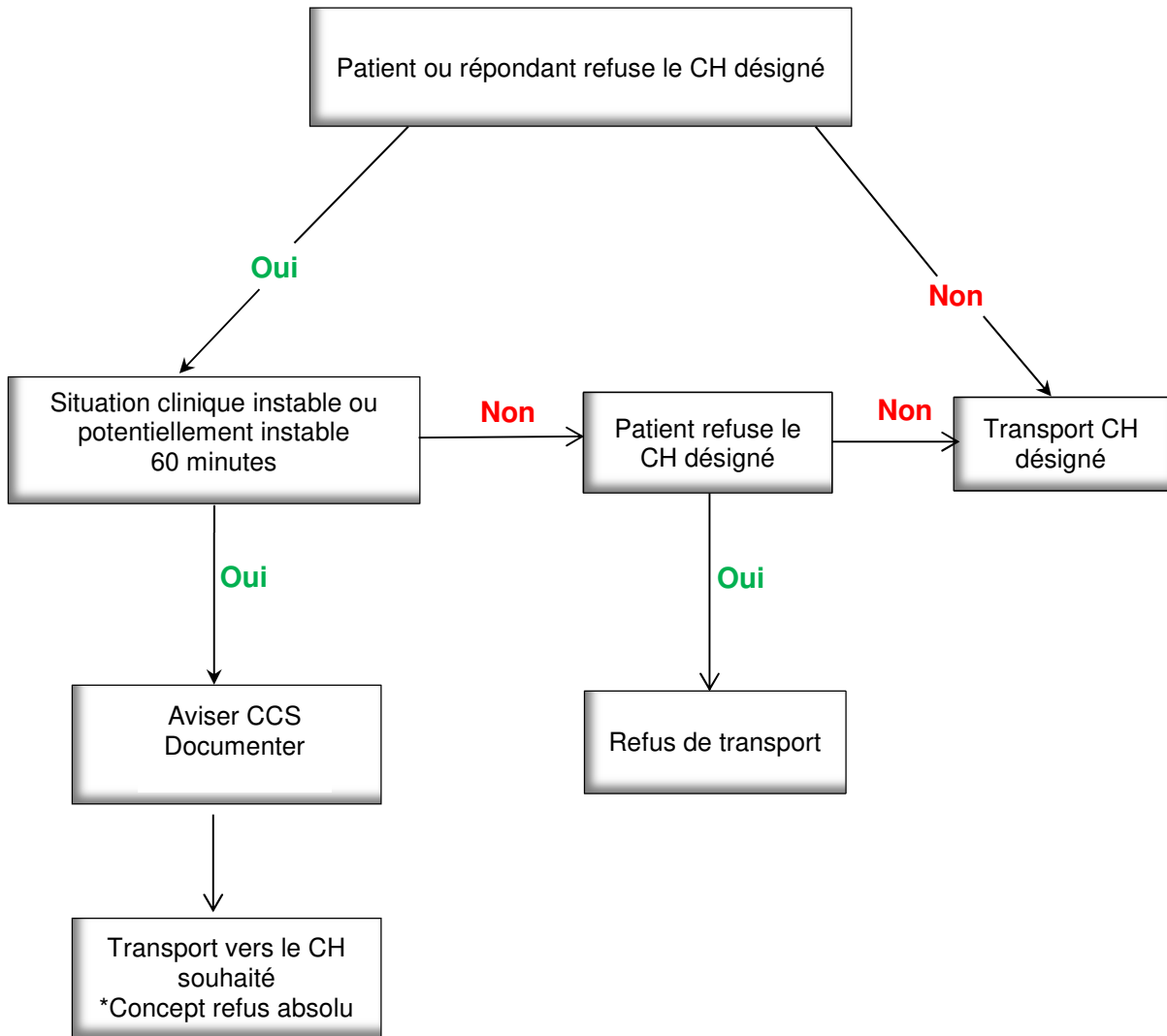
Remarque :

Lorsque le centre hospitalier proposé au patient, par les TAP, est refusé et que la condition clinique de celui-ci est stable (10-16), le refus doit être respecté.

La section refus de soins du rapport d'intervention clinique (CH proposé) doit être dûment complétée et signée.

LIRE LE TEXTE REFUS/CASES COCHÉES/ENREGISTREMENT.

2.2 Algorithme refus absolu



Mode de transport vers un centre hospitalier réseau AVC

Ce protocole ne constitue pas un protocole de soins. Il définit le mode de transport à adopter lorsque vous devez vous diriger vers un centre hospitalier des Laurentides faisant partie du réseau AVC. C'est-à-dire qu'il possède non seulement un scan, mais l'expertise et le traitement de thrombolyse.

Critères d'inclusion :

Tout patient avec signes d'AVC probable, candidat à la reperfusion ou l'endovasculaire.

Mode de transport :

- ≤5 heures : mode urgent
- >5 heures : mode immédiat
- ≥6 heures : mode non urgent

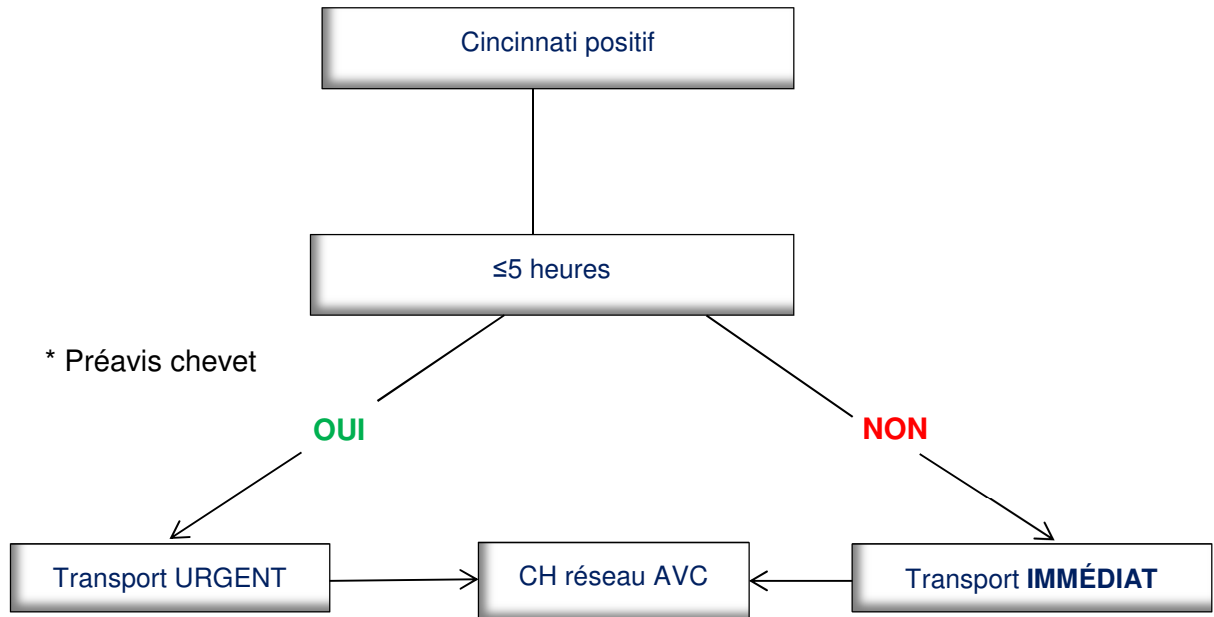
Remarque :

Lorsque le patient répond à tous les critères d'inclusion, il doit être dirigé vers un centre hospitalier du réseau AVC, et ce, **peu importe le temps**. Pour les Laurentides, les centres hospitaliers de *Mont-Laurier, Sainte-Agathe, Saint-Jérôme et Saint-Eustache* font partie du réseau.

Un préavis chevet doit être effectué lorsqu'il s'agit d'un AVC probable.

L'heure du début des symptômes se définit comme étant l'heure à laquelle le patient a été vu « normal » pour la dernière fois. Si on s'est aperçu de l'AVC au réveil, le début des symptômes est considéré être l'heure du réveil.

2.3 Algorithme orientation du patient

**Candidats à la reperfusion cérébrale****Critères d'inclusion**Âge ≥ 16 ans

État de conscience A ou V

Glycémie ≥ 3 mmol/L

Le patient n'est pas en condition où il reçoit des soins de fin de vie.

Centres hospitaliers réseau AVC

- Saint-Eustache
- Saint-Jérôme
- Sainte-Agathe-des-Monts
- Mont-Laurier

2.4 Appartenance clinique

Ce protocole ne constitue pas un protocole de soins. Il ne définit que l'orientation à suivre lorsque le patient doit être orienté vers l'hôpital où il est connu.

Critères d'inclusion :

- Condition clinique du patient/stable
- Présence d'au moins un critère d'appartenance
- Autorisation du CCS
- **Transport vers le CH d'appartenance en moins de 60 minutes**

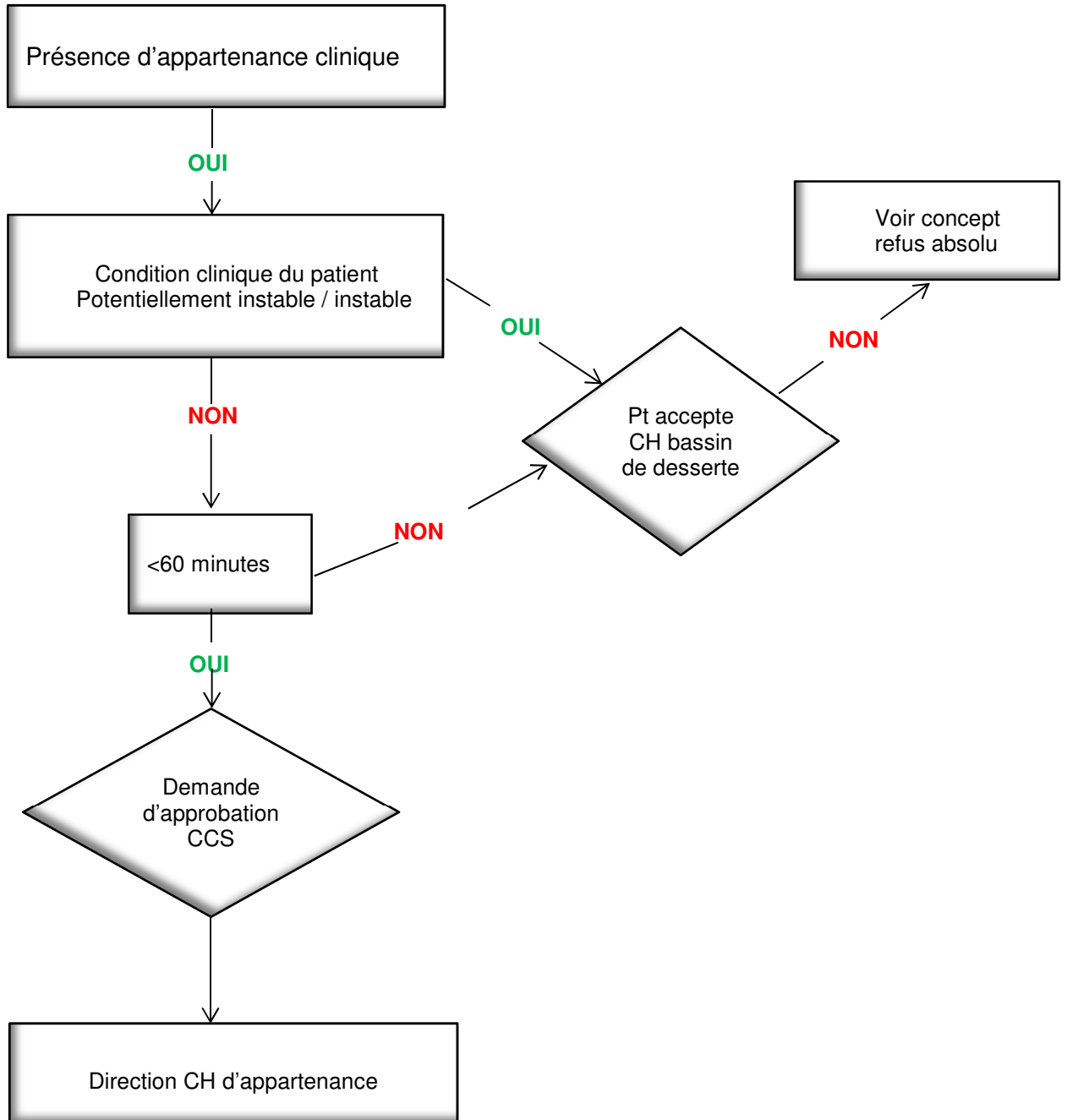
Critères d'exclusion :

- Patient potentiellement instable ou instable
- Patient -Territoire autre que Montréal/Laval/Laurentides-Lanaudière

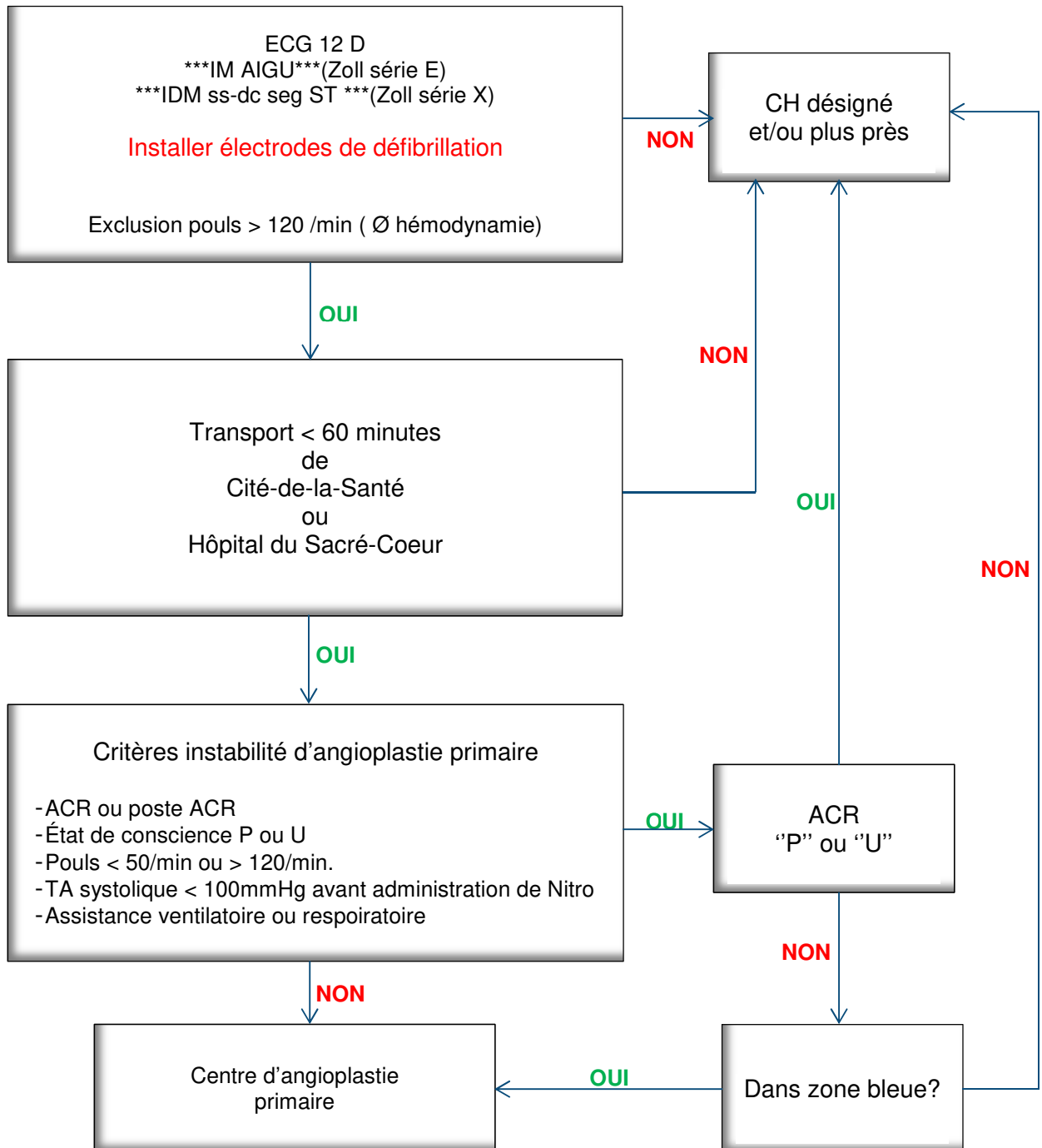
Remarque :

Il faut préciser que cette procédure est mise en place pour l'intérêt premier du patient. De sorte qu'il ait accès aux meilleurs soins possibles surtout lorsqu'il s'agit d'une spécialité ou d'un médical complexe.

2.5 Algorithme appartenance clinique

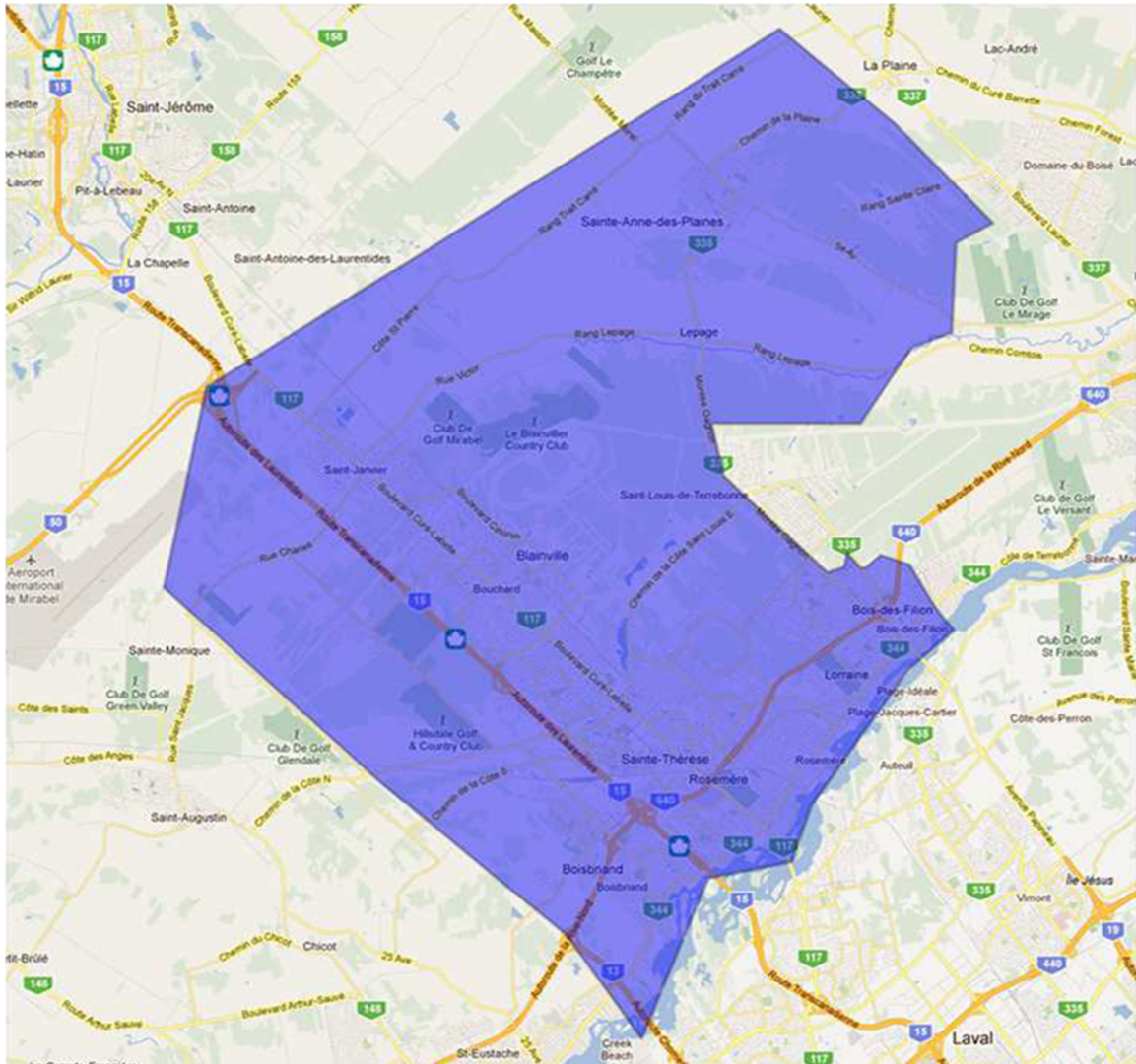


2.6 Algorithme corridor IAMEST

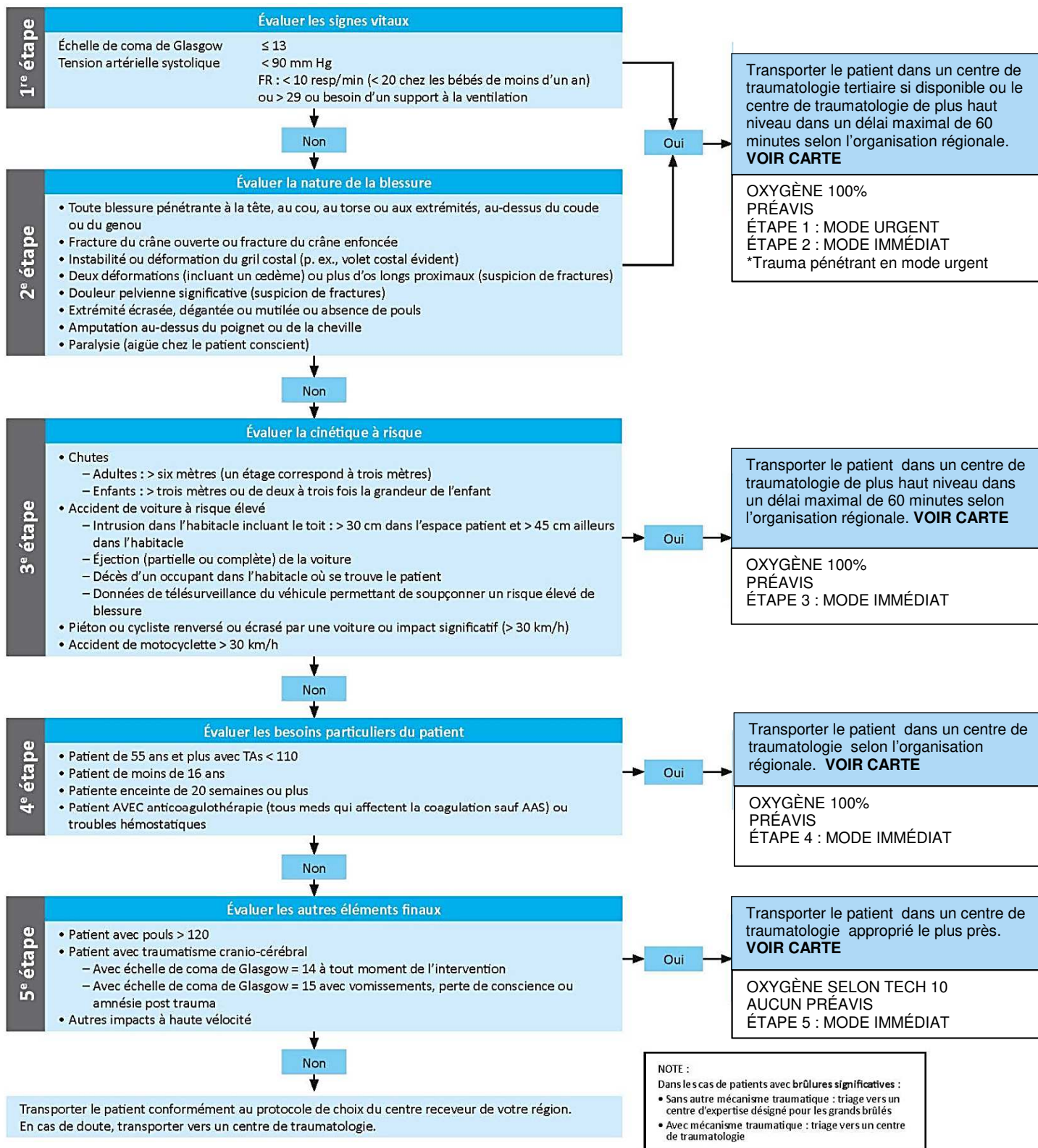


Note : Patients de Lorraine, Bois-des-Filion et Ste-Anne-des-Plaines doivent être dirigés vers la Cité-de-la-Santé;
Patients connus à la Cité-de-la-Santé doivent y être dirigés;
Autres patients doivent être dirigés vers l'Hôpital du Sacré-Cœur.

2.7 Corridor IAMEST – Zone bleue



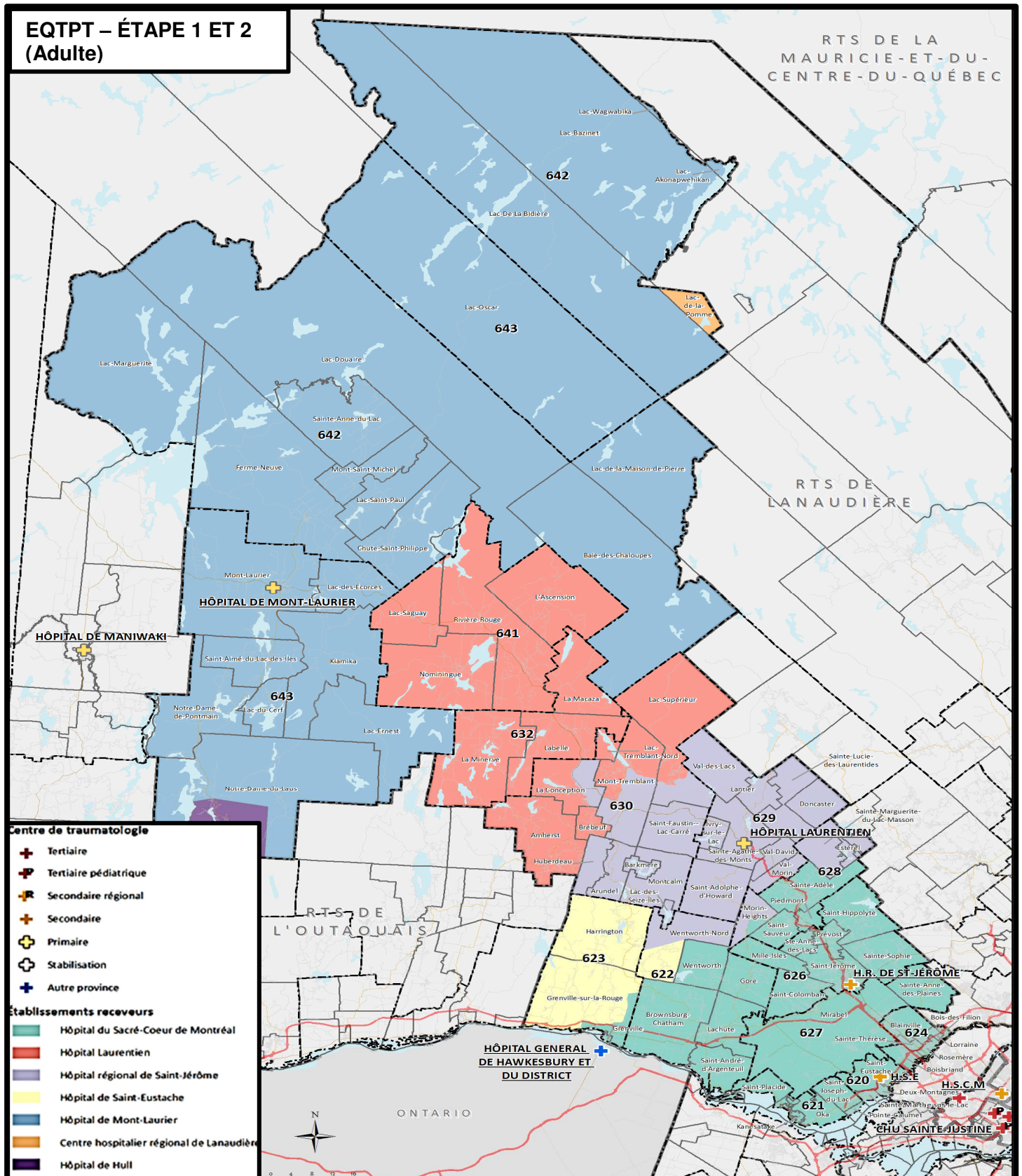
2.8 Procédures trauma EQTPT

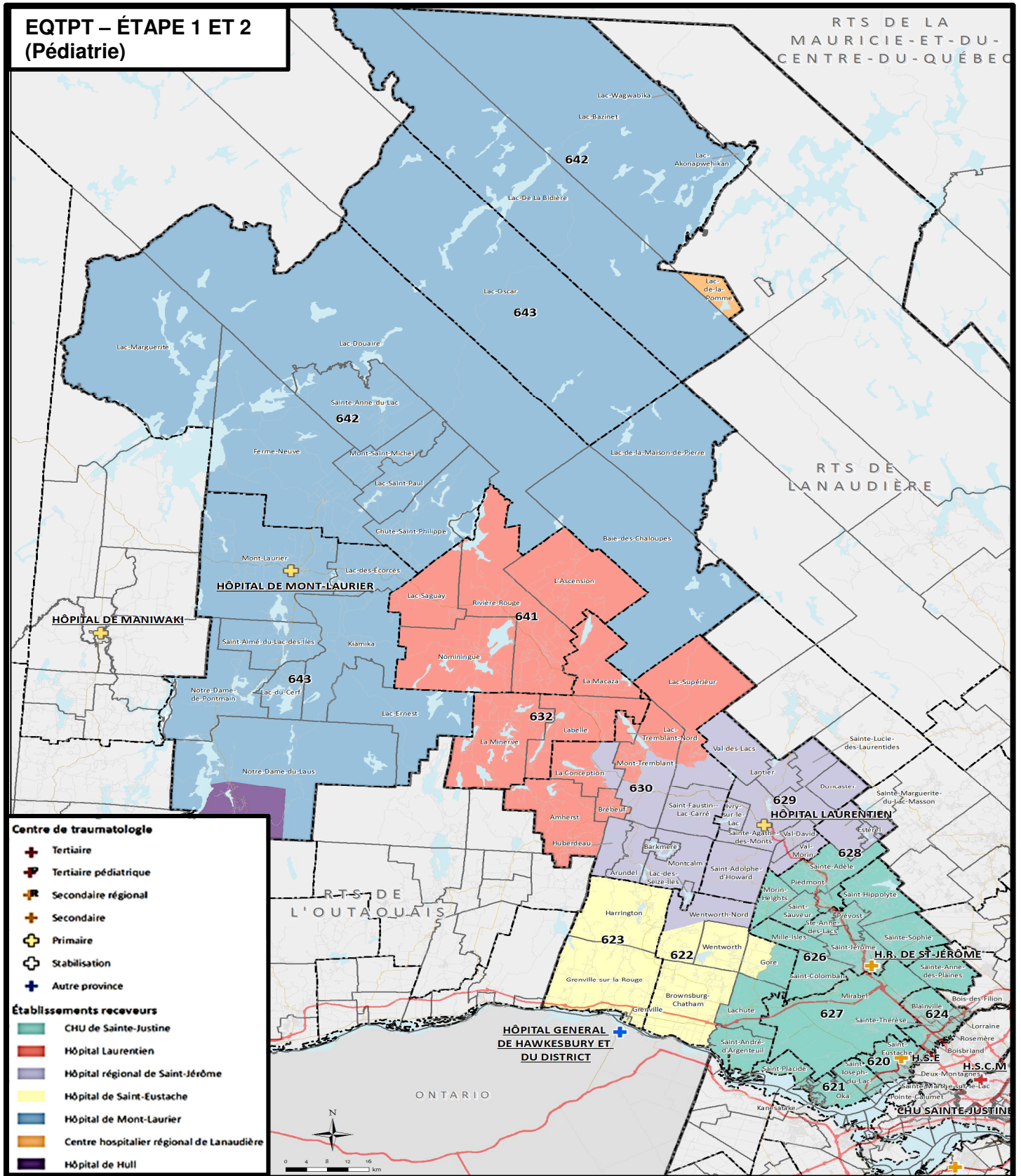


* les patients en ACR et en détresse respiratoire non contrôlée en préhospitalier doivent être transportés au CH le plus près (non désignés inclus)

**ou selon l'organisation régionale

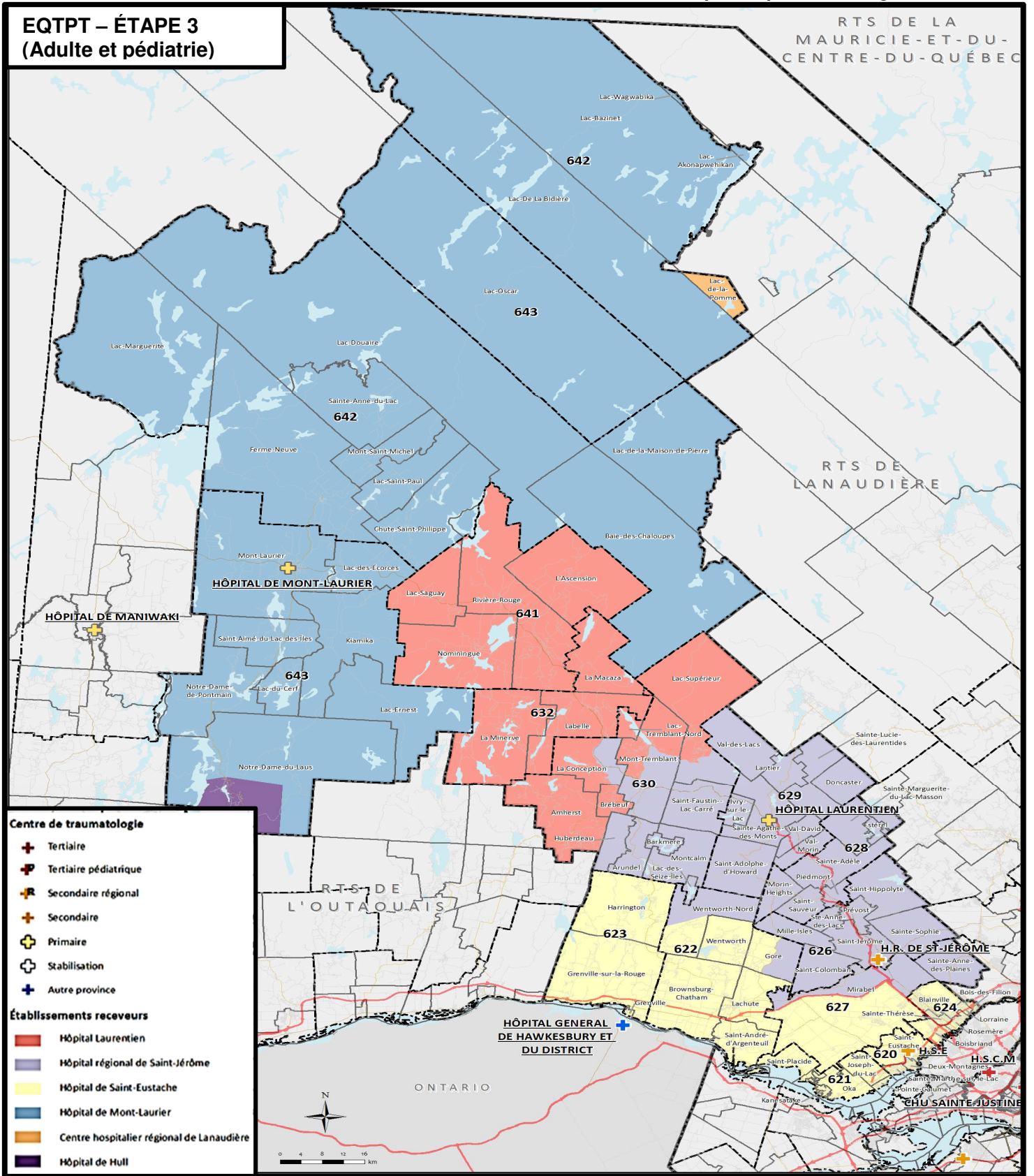
Services préhospitaliers d'urgence

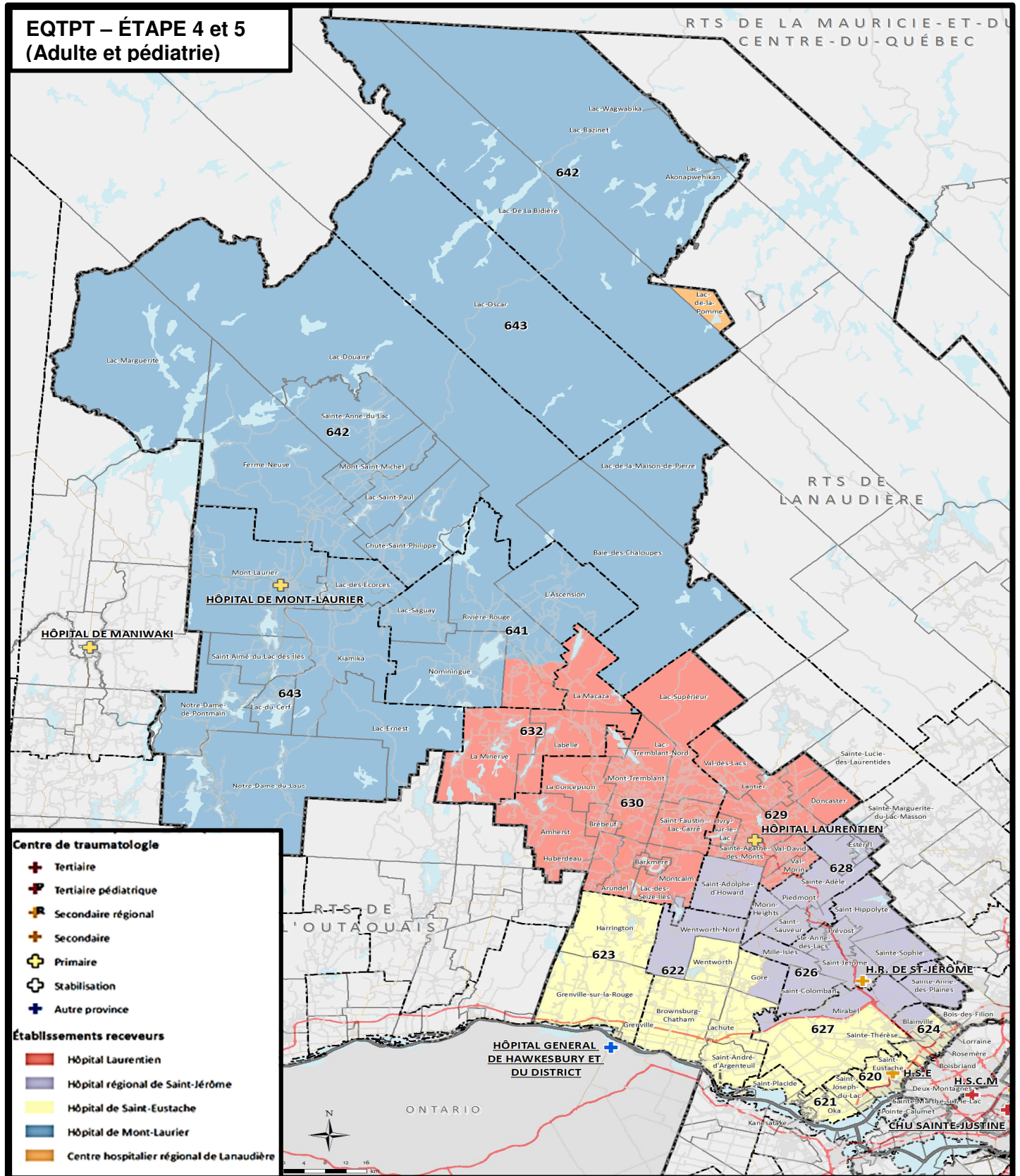




**EQTPT – ÉTAPE 3
(Adulte et pédiatrie)**

RTS DE LA MAURICIE-ET-DU-CENTRE-DU-QUÉBEC





Section 3 - Cas particuliers

3.1 Exception 60 minutes / TCC avec Glasgow \leq 13

Pour les interventions avec un patient victime d'un TCC avec Glasgow \leq 13, il est demandé de se diriger vers l'HSC si le délai de transport n'excède pas 60 minutes à l'exception des patients en ACR ou en assistance ventilatoire non contrôlée.

3.2 Bris de scan

Dans l'éventualité où il y a bris de scan au centre hospitalier établi par l'échelle EQTPT, la zone ne sera pas fermée, mais réduite. C'est pour cette raison qu'un centre hospitalier avec bris de scan pourrait tout de même recevoir des patients, mais en nombre réduit.

La zone de proximité sera limitée à 5 minutes de route vers le CH avec un bris de scan. Les autres traumatismes seront soit arrêtés plus tôt (ex. : boîte 2 au nord de Ste-Agathe en direction de Saint-Jérôme, si bris de scan à HDSJ, arrêt à Des Sommets), ou encore redirigés vers un autre centre de trauma en respectant les éléments suivants :

- Plus au sud possible;
- Respecter un délai maximal de 60 minutes;
- CH du réseau de trauma.

Par exemple, une boîte 3 près de Lachute avec un bris de scan à HSE, transport vers HDSJ. Il ne pourrait pas décider d'aller à HSCM puisque ce CH est prévu pour les étapes 1-2 (tertiaire).

Section 4 - Centre de communication santé

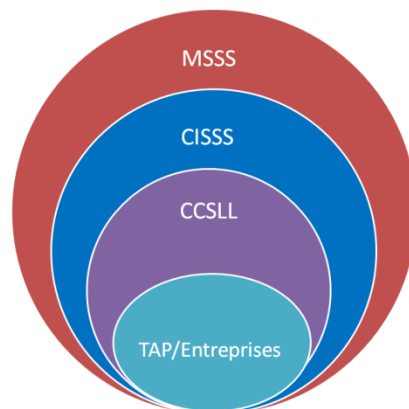
4.1 Rôles et responsabilités



La mission principale d'un centre de communication santé (CCS) est d'assurer l'ensemble des fonctions opérationnelles liées au traitement des appels urgents en matière de santé, et ce faisant, pour l'ensemble de la population qu'il dessert.

Il doit :

- Assurer un support médicalisé à l'appelant (système Clawson);
- Fournir une réponse téléphonique instantanée et continue;
- Affecter les ressources terrain de façon rapide et efficace;
- Assurer une couverture territoriale et le déploiement des ressources;
- Effectuer une orientation optimale des transports ambulanciers vers les différents établissements receveurs;
- S'arrimer aux différents plans des mesures d'urgence de son territoire.



Dans la réalisation de sa mission, il doit sans cesse rechercher l'amélioration de la qualité de ses fonctions opérationnelles en s'appuyant sur un encadrement médical, une main-d'œuvre qualifiée, des normes et des standards de fonctionnement et une technologie fiable et évoluée.

Section 5 - Partenaires

5.1 Services de premiers répondants (PR)

Un service de premiers répondants, sous l'affectation exclusive du centre de communication santé, est un maillon important de la chaîne d'interventions préhospitalières.

En complémentarité avec le technicien ambulancier paramédic, le premier répondant applique les protocoles visant la prévention de la mortalité et de la morbidité et transfère au TAP la responsabilité des interventions à son arrivée sur les lieux.

Le service de premiers répondants agit sur les situations suivantes :

5.2 Services actifs de PR sur le territoire

Services de premiers répondants			
PR-DEA	PR-1	PR-2	PR-3
<ul style="list-style-type: none"> ➤ ACR 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ ACR ➤ Anaphylaxie 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ ACR ➤ Anaphylaxie ➤ Traumatologie 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ ACR ➤ Anaphylaxie ➤ Traumatologie ➤ Urgences médicales ➤ Administration de Glucagon ➤ Administration d'oxygène (en fonction de la saturation)

Municipalités desservies par un service de premiers répondants	Type de PR	Nombre de PR actifs
Amherst	3	13
Barkmere	3	14
Huberdeau		
Montcalm		
Arundel		
Boisbriand	3	51
Ferme-Neuve	3	13
L'Ascension	3	14
La Minerve	3	9
Morin-Heights	3	23
Nomingue	3	17
St-André-d'Argenteuil (DEA)	0	18
Ste-Marguerite-du-Lac-Masson	3	28
Estérel		
St-Hippolyte	2	27
Saint-Sauveur	2	24
Piedmond		
Wentworth-Nord	3	13
Total : 18 municipalités		264

5.3 Service de premiers intervenants (Police DEA)

Les policiers peuvent aussi répondre aux appels à haut risque d'ACR comme les intervenants PR-DEA. Dans ce cas-ci, ils interviennent sur les mêmes sous-déterminants que les PR-DEA, s'ils sont affectés par le CCS. Toutefois, ceux-ci ne sont pas considérés comme étant un service de PR.

Ils s'intègrent aux activités de la chaîne préhospitalière en fonction d'une entente de services qui est signée entre le service de police municipale et le CISSS ainsi qu'une entente entre le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministre de la Sécurité publique et la Sûreté du Québec.

Service de police municipale	Sûreté du Québec
Blainville	Poste MRC d'Antoine-Labelle
Mirabel	Poste MRC Deux-Montagnes
Mont-Tremblant	Poste MRC des Pays-d'en-Haut
Régie de police Deux-Montagnes	Poste MRC de la Rivière-du-Nord
Régie de police Thérèse-De Blainville	Poste MRC des Laurentides
Saint-Eustache	Poste MRC d'Argenteuil
Saint-Jérôme	

Annexe A Équipe des services préhospitaliers d'urgence

Courriel : SPUlaurentides@ssss.gouv.qc.ca

Numéro de téléphone du SPU :	(450) 569-4858, poste 74029
Coordonnateur SPU	Marco Blanchet, poste 74032
Directrice médicale régionale par intérim	D ^{re} Isabelle Boucher, poste 74029
Médecins-conseils	Dr Louis-Philippe Pelletier, poste 74029 Dr Jean-Daniel Duhaime, poste 74029
Paramédic / Responsable de l'assurance qualité et de la formation (TAPAQ) Équipe clinique	Stéphanie Tremblay, poste 74013
Paramédic / Chargé à la formation Responsable premiers répondants et Police DEA	Louis-Philippe Baillargeon poste 74012
Paramédics/Formateurs/Réviseurs	David Baril Frédérique Beaulieu Steve Bédard Pascale Caquez Andrew Cawston Roch Charlebois Laura-Mélanie Côté Patrycia Dufour Yan Laporte Mario Roberge Jason Stewart

Annexe B Liste des entreprises ambulancières et municipalités desservies


Détail des services par zone et par municipalité
 Région 15 - Laurentides

620 - Saint-Eustache (dynamique) SPLL Saint-Eustache + (DEA police municipale) Deux-Montagnes + (DEA police municipale) Sainte-Marthe-sur-le-Lac	627 - Mirabel (dynamique) SPLL Sainte-Anne-des-Plaines Mirabel + (DEA police municipale)	641-L'Association (positionnement) AMB LAURENTIDES Nominique PR Rivière-Rouge L'Ascension PR Lao-Saguay
621 - Oka (factionnaire-positionnement) SPLL Pointe-Calumet Saint-Joseph-du-Lac Oka Saint-Placide Kanesatake (établissement amérindien)	628 - Sainte-Adèle (dynamique) CREVIER Estérel PR Ste-Marguerite-du-Lac-Masson PR Sainte-Adèle Piedmont PR Saint-Sauveur PR Morin-Heights PR	642-Ferme-Neuve (positionnement) BOUCHARD Chute-Saint-Philippe Ferme-Neuve PR Lao-Saint-Paul Mont-Saint-Michel Sainte-Anne-du-Lac Lao-de-la-Pomme (Territoire non organisé) Lao-Akonapwehikan (Territoire non organisé) Lac Marguerite (Territoire non organisé) Lao-Wagwabika (Territoire non organisé) Lao-Bazinet (Territoire non organisé) Lao-De La Bidière (Territoire non organisé) Lac-de-la-Maison-de-Pierre (Territoire non organisé) Baie-des-Chaloupes (Territoire non organisé) Lac Douaire (Territoire non organisé)
622 - Lachute (dynamique) SPLL Saint-André-D'Argenteuil DEA Lachute Gore Wentworth Brownsburg-Chatham Wentworth-Nord PR	629-Ste-Agathe-des-Monts (dynamique)THIBAULT Saint-Adolphe-d'Howard Val-Morin Val-David Lantier Sainte-Lucie-des-Laurentides Sainte-Agathe-des-Monts Ivy-sur-le-Lac Doncaster (Réserve indienne) Val-des-Lacs	643 - Mont-Laurier (dynamique) BOUCHARD Notre-Dame-du-Laus Notre-Dame-de-Pontmain Lao-du-Cerf Saint-Aimé-du-Lao-des-Îles Mont-Laurier Kiamika Lao-des-Écorces Lac Oscar (Territoire non organisé) Lac Ernest (Territoire non organisé)
623-Grenville (dynamique-factionnaire) CAMBI Grenville-sur-la-Rouge Grenville Harrington	630 - Saint-Jovite (dynamique) RADISSON Lao-des-Seize-Îles Saint-Faustin-Lao-Carré Barkmere PR Montcalm PR Arundel PR Huberdeau PR Amherst PR Brébeuf Lao-Supérieur Mont-Tremblant + (DEA police municipale) La Conception Lao-Tremblant-Nord	DEA-SQ présent sur tout le territoire desservi par la SQ Préparé par Hélène Poirier 2017-06-14 MAJ:2018-11-12/mc R:\SPU\Equipier\111-400 \$PU\11-411 CIE Ambulancières\Municipalités-zone amb-PRV2...ts
624 - Sainte-Thérèse (dynamique) SPLL Boisbriand PR +secteur HATZOLAH + (DEA police municipale) Sainte-Thérèse + (DEA police municipale) Blainville + (DEA police municipale) Rosemère + (DEA police municipale) Lorraine + (DEA police municipale) Bois-des-Filion + (DEA police municipale)	632-Labelle (positionnement) AMB LAURENTIDES Labelle La Minerve PR Rivière-Rouge La Macaza	
626 - Saint-Jérôme (dynamique) SPLL Saint-Colomban Saint-Jérôme + (DEA police municipale) Sainte-Sophie Prévost Saint-Hippolyte PR Mille-Îles Sainte-Anne-des-Lacs		

Annexe C Liste des installations actives

CODE INSTALL	TYPE	Nom de l'installation	Adresse	Code Municipalité	Zone	Province
LAURENTIDES						déc 2014
5122 8864	I	HOPITAL DE SAINT-EUSTACHE	520, Boulevard Arthur-Sauve	72005-Saint-Eustache	620-Saint-Eustache	Québec
5561 8284	I	CENTRE D'HEBERGEMENT DE SAINT-EUSTACHE	55, RUE CHENIER	72005-Saint-Eustache	620-Saint-Eustache	Québec
5122 8872	I	CLSC JEAN-OLIVIER-CHENIER	29, CHEMIN D'OKA	72005-Saint-Eustache	620-Saint-Eustache	Québec
9000 0152	SP	MAISON DE SOINS PALLIATIFS A ST-EUSTACHE (SERCAN)	50, RUE CHENIER	72005-Saint-Eustache	620-Saint-Eustache	Québec
5123 1215	I	CHSLD VIGI DE DEUX-MONTAGNES	580, 20E AVENUE	72010-Deux-Montagnes	620-Saint-Eustache	Québec
1350 8718	I	CSSS D'ARGENTEUIL nov2015 = Centre multiservices de santé et de services sociaux d'Argenteuil	145, Avenue De La Providence	76020-Lachute	622-Lachute	Québec
1270 4573	I	LA RESIDENCE DE LACHUTE	377, RUE PRINCIPALE	76020-Lachute	622-Lachute	Québec
5122 5522	I	CENTRE D'HEBERGEMENT DRAPEAU-DESCHAMBAULT	100, RUE DU CHANOINE-LIONEL-GROULX	73010-Sainte-Thérèse	624-Sainte-Thérèse	Québec
5122 5514	I	CLSC DE THERESE-DE BLAINVILLE	55, RUE SAINT-JOSEPH	73010-Sainte-Thérèse	624-Sainte-Thérèse	Québec
5123 2981	I	CLSC DE THERESE-DE BLAINVILLE	125, RUE DUQUET	73010-Sainte-Thérèse	624-Sainte-Thérèse	Québec
5123 2973	I	MAISON DE NAISSANCE DU BOISE	15, 70E AVENUE OUEST	73015-Blainville	624-Sainte-Thérèse	Québec
5121 8311	I	CENTRE D'HEBERGEMENT HUBERT-MAISONNEUVE	365, CHEMIN DE LA GRANDE-COTE	73020-Rosemère	624-Sainte-Thérèse	Québec
5123 4292	I	CENTRE D'HEBERGEMENT DU BOISE SANTE-THERESE	179, PLACE FABIEN-DRAPEAU	73010-Sainte-Thérèse	624-Sainte-Thérèse	Québec
5122 8880	I	HOPITAL REGIONAL DE SAINT-JEROME	290, Rue Montigny	75017-Saint-Jérôme	626-Saint-Jérôme	Québec
5122 3303	I	CENTRE D'HEBERGEMENT CHAMPLAIN-DE-LA-VILLA-SOLEIL	825, RUE MELANCON	75017-Saint-Jérôme	626-Saint-Jérôme	Québec
5121 7958	I	CENTRE D'HEBERGEMENT YOVILLE	531, RUE LAVIOLETTE	75017-Saint-Jérôme	626-Saint-Jérôme	Québec
5121 7966	I	CENTRE D'HEBERGEMENT L'AUBERGE	66, RUE DANIS	75017-Saint-Jérôme	626-Saint-Jérôme	Québec
5121 9970	I	CENTRE D'HEBERGEMENT LUCIEN-G. ROLLAND	175, RUE DURAND	75017-Saint-Jérôme	626-Saint-Jérôme	Québec
5123 3815	I	CENTRE ANDRE-BOUDREAU (RÉADAPTATION EN DÉPENDANCE)	295, RUE DE VILLEMURE	75017-Saint-Jérôme	626-Saint-Jérôme	Québec
1297 9662	I	PAVILLON STE-MARIE INC.	45, RUE DU PAVILLON	75017-Saint-Jérôme	626-Saint-Jérôme	Québec
5561 6791	I	UNITES DE VIE DE SAINT-JEROME	148, RUE CASTONGUAY	75017-Saint-Jérôme	626-Saint-Jérôme	Québec
5122 8898	I	CLSC DE SAINT-JEROME	430, RUE LABELLE	75017-Saint-Jérôme	626-Saint-Jérôme	Québec
5122 4913	I	CLSC DE SAINT-JEROME	1000, RUE LABELLE	75017-Saint-Jérôme	626-Saint-Jérôme	Québec
5561 8797	I	CLSC DE SAINT-JEROME	236, RUE DU PALAIS, BUREAU 301	75017-Saint-Jérôme	626-Saint-Jérôme	Québec
5123 4490	I	CLSC DE L'ETABLISSEMENT-DE-DETENTION	2, BOULEVARD DE LA SALETTE	75017-Saint-Jérôme	626-Saint-Jérôme	Québec
9000 0151	SP	MAISON DE SOINS PALLIATIFS DE LA RIVIERE DU NORD	385, RUE LEBEAU	75017-Saint-Jérôme	626-Saint-Jérôme	Québec
5561 8268	I	CENTRE D'HEBERGEMENT DE SAINT-BENOIT	9100, RUE DUMOUCHEL	74005-Mirabel	627-Mirabel	Québec
5123 2999	I	CENTRE D'HEBERGEMENT DES HAUTEURS	707, BOULEVARD DE SAINTE-ADELE	77022-Sainte-Adèle	628-Sainte-Adèle	Québec
5122 6777	I	HOPITAL LAURENTIEN	234, Rue Saint-Vincent	78032-Sainte-Agathe-des-Monts	629-Sainte-Agathe-des-Monts	Québec
5122 2123	I	CENTRE D'HEBERGEMENT DE MONT-TREMBLANT	925, RUE DE SAINT-JOVITE	78102-Mont-Tremblant	630-Saint-Jovite	Québec
5561 6528	I	CENTRE D'HEBERGEMENT DE LABELLE	50, RUE DE L'EGLISE	78120-Labelle	632-Labelle	Québec
5561 6585	I	CENTRE D'HEBERGEMENT SAINT-ANTOINE-DE-PADOUÉ	521, RUE SAINT-ANTOINE	63048-Saint-Lin-Laurentides	633-Ville-des-Laurentides	Québec
5121 7628	I	CENTRE DE SERVICES DE RIVIERE-ROUGE	1525, Rue L'Annonciation Nord	79037-Rivière-Rouge	641-L'Annonciation	Québec
5123 2841	I	CASIS RIVIERE-ROUGE	602, RUE L'ANNONCIATION NORD	79037-Rivière-Rouge	641-L'Annonciation	Québec
91 (lieu)	I	Centre D'Accueil Côte Cartier (code Maison)	Rivière Rouge	79037-Rivière-Rouge	641-L'Annonciation	Québec
5121 7610	I	HOPITAL DE MONT-LAURIER	2561, Chemin De La Lievre Sud	79088-Mont-Laurier	643-Mont-Laurier	Québec
5458 3778	I	CENTRE D'HEBERGEMENT SAINTE-ANNE	411, RUE DE LA MADONE	79088-Mont-Laurier	643-Mont-Laurier	Québec
5123 4201	I	CLSC DE MONT-LAURIER	757, RUE DE LA MADONE	79088-Mont-Laurier	643-Mont-Laurier	Québec

Annexe D Cas d'appartenance clinique

HOSPITALISATION RÉCENTE : Congé posthospitalisation depuis \leq 3 mois.

VISITE RÉCENTE À L'URGENCE : Congé de l'urgence depuis moins de 72 heures.

HISTORIQUE MÉDICAL COMPLEXE : Patient connu dans un établissement pour le suivi régulier d'un problème de santé, que ce soit sous le mode d'hospitalisation ou sous le mode ambulatoire. **La raison clinique de la demande de transport doit être en lien avec la maladie chronique.**

Voici une liste *non exhaustive* de problèmes de santé les plus fréquents requérant un suivi régulier :

- MPOC (maladie pulmonaire obstructive chronique)
- MCAS (maladie coronarienne athérosclérotique)
- Démence – Alzheimer
- Insuffisance rénale
- Perte d'autonomie maintenue à domicile par le CLSC

PSYCHIATRIE : Patient connu et suivi dans un hôpital.

OBSTÉTRIQUE : Patiente dont la grossesse est de 20 semaines et plus.

SOINS PALLIATIFS : Patient admis dans une unité de soins palliatifs qui n'a plus aucun traitement actif : chimio et/ou radio, et dont les soins visent seulement à assurer son confort (phase terminale).

NÉOPLASIE (traitement actif, avec ou sans hospitalisation) : Patient ayant un traitement actif d'une néoplasie dans un hôpital (suivi en oncologie, hématologie, radiothérapie*, chimiothérapie, etc.).

** À noter que les patients suivis en radiothérapie doivent être acheminés dans leur hôpital d'appartenance où ils sont traités pour leur néoplasie et non à l'hôpital où ils reçoivent de la radiothérapie.*

POST-OP 30 JOURS, incluant CDJ (chirurgie d'un jour) : Patient ayant subi une chirurgie dans les 30 derniers jours et qui présente des symptômes reliés à la même pathologie.

DIALYSE : Patient suivi présentement pour une dialyse (péritonéale ou hémodialyse).

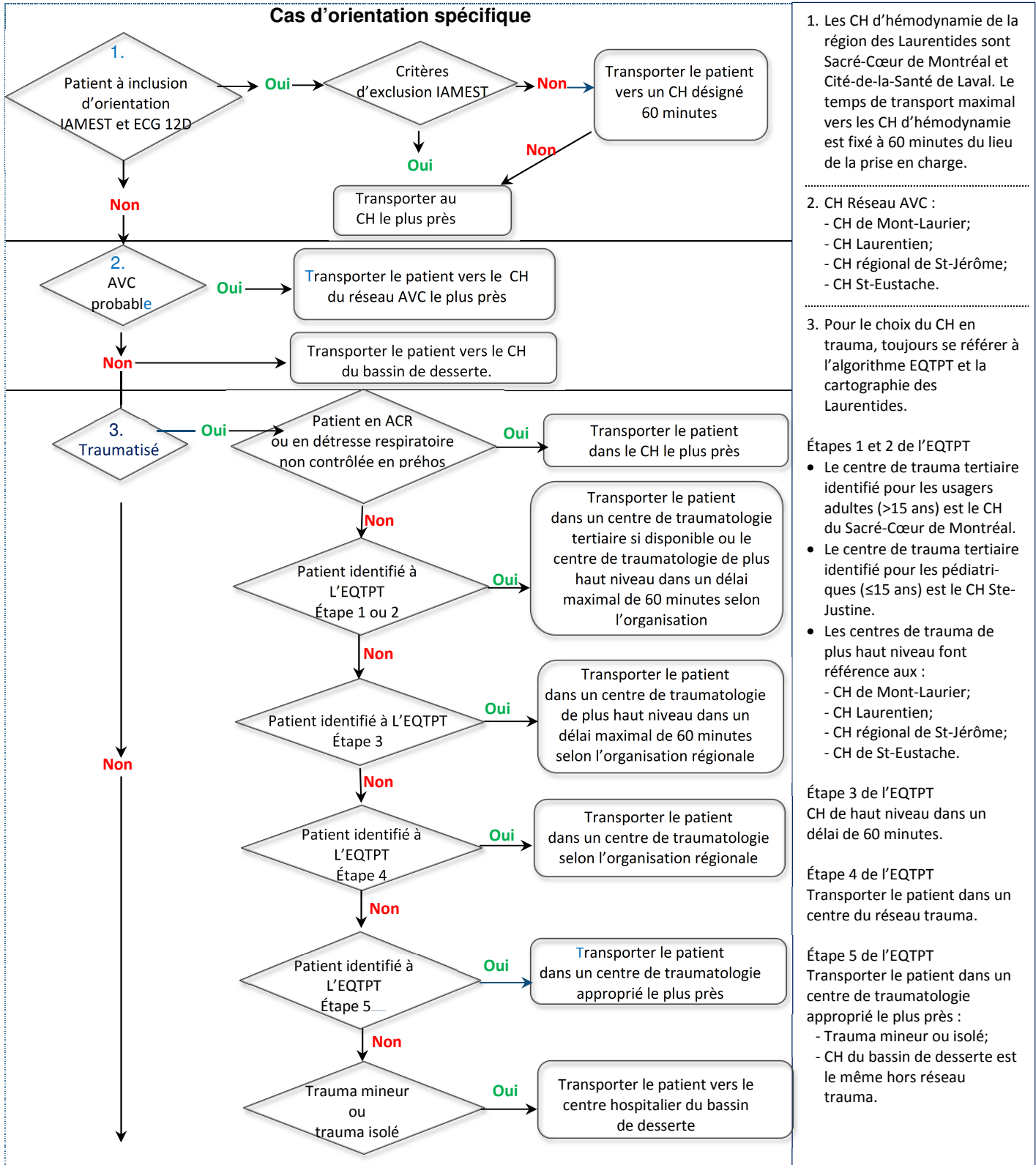
PATIENT ATTENDU : Patient qui est attendu par le médecin de l'urgence ou d'un autre département (doit avoir le nom du médecin ou celui de l'infirmière de liaison qui a accepté la prise en charge).

GREFFÉ : Patient ayant reçu une greffe.

RÉADAPTATION/CONVALESCENCE : Patient hospitalisé dans un centre de réadaptation (pour convalescence ou réadaptation) suite à une hospitalisation de courte durée.

Annexe E Algorithme d'orientation de patients pris en charge par le SPU des Laurentides

Cas d'orientation spécifique



1. Les CH d'hémodynamie de la région des Laurentides sont Sacré-Cœur de Montréal et Cité-de-la-Santé de Laval. Le temps de transport maximal vers les CH d'hémodynamie est fixé à 60 minutes du lieu de la prise en charge.

2. CH Réseau AVC :
- CH de Mont-Laurier;
 - CH Laurentien;
 - CH régional de St-Jérôme;
 - CH St-Eustache.

3. Pour le choix du CH en trauma, toujours se référer à l'algorithme EQTPT et la cartographie des Laurentides.

Étapes 1 et 2 de l'EQTPT

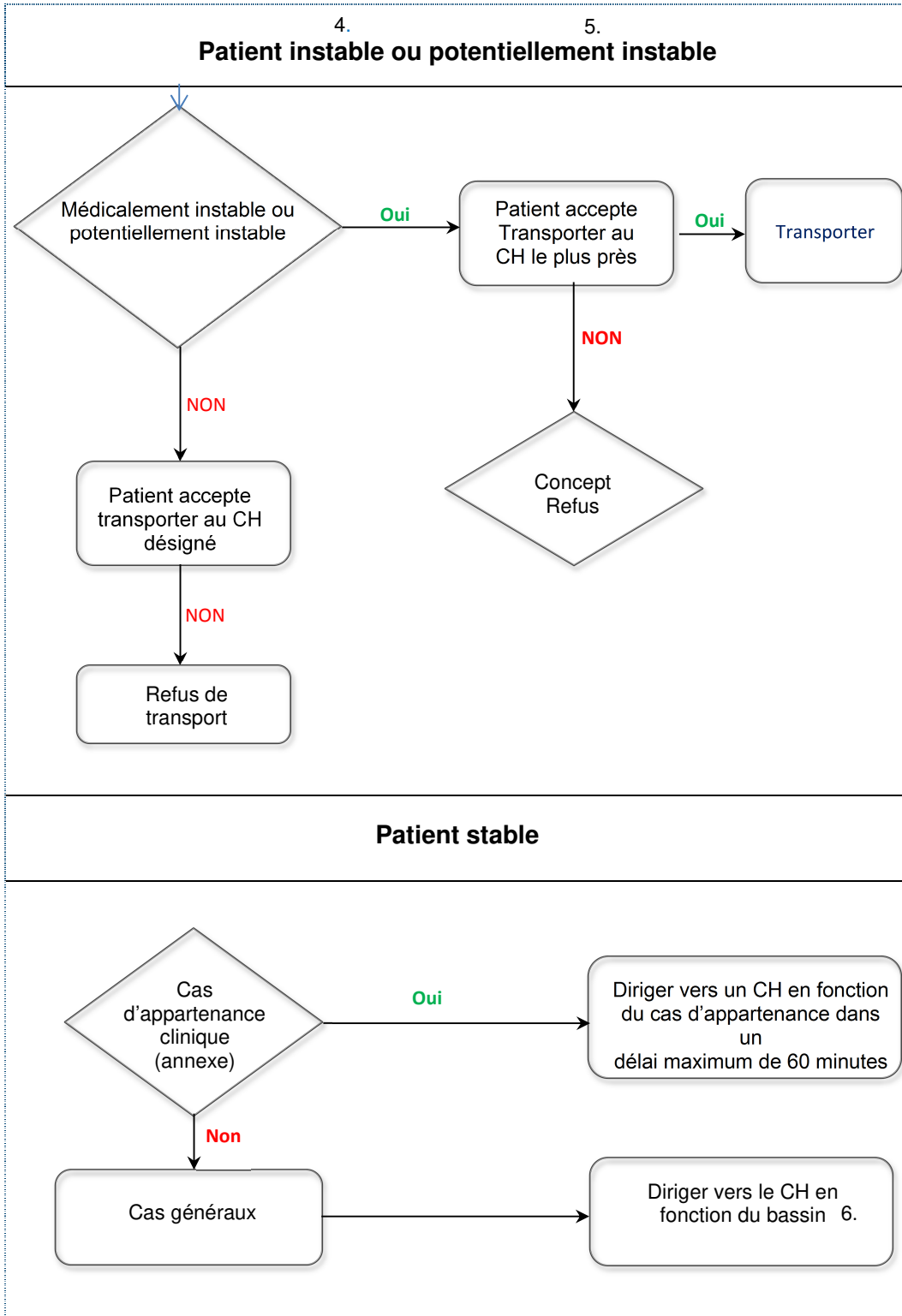
- Le centre de trauma tertiaire identifié pour les usagers adultes (>15 ans) est le CH du Sacré-Cœur de Montréal.
- Le centre de trauma tertiaire identifié pour les pédiatriques (≤15 ans) est le CH Ste-Justine.
- Les centres de trauma de plus haut niveau font référence aux :
 - CH de Mont-Laurier;
 - CH Laurentien;
 - CH régional de St-Jérôme;
 - CH de St-Eustache.

Étape 3 de l'EQTPT
CH de haut niveau dans un délai de 60 minutes.

Étape 4 de l'EQTPT
Transporter le patient dans un centre du réseau trauma.

Étape 5 de l'EQTPT
Transporter le patient dans un centre de traumatologie approprié le plus près :

- Trauma mineur ou isolé;
- CH du bassin de desserte est le même hors réseau trauma.

**4. Médical instable**

- Hypotension;
- Cyanose;
- Diaphorèse;
- Détresse/insuffisance respiratoire;
- Altération de l'état de conscience : « V » ou « P » ou « U »;
- Altération significative du pouls (adulte <50/min. ou >150/min.);
- Altération significative de la FR (adulte : <8/min. ou >36/min.);
- Altération significative de la saturation (<85 %).

5. Médical potentiellement instable

- Douleur thoracique chez le patient de plus de 35 ans;
- Hémorragie digestive avec signes vitaux normaux;
- Saignement vaginal (1 serviette ou plus aux 15 minutes);
- Céphalée intense et/ou subite avec ou sans histoire de syncope;
- Dysfonction neurologique aiguë (confusion, paralysie, parésie).

6. Bassin de desserte : fait référence à la grille « Bassin de desserte par municipalité ».

*Centre intégré
de santé
et de services sociaux
des Laurentides*

Québec 